

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOLET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association L'Atelier Remuménage - Subvention de la Communauté Urbaine de
Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association Atelier Remuménage, créée en 2001, offrant des services dans le domaine du logement à des personnes ayant de faibles ressources sur le département de la Gironde, a contractualisé avec la Communauté Urbaine en 2012, car bien que la structure soit basée sur Libourne, une part importante des personnes qu'elle prend en charge se situe sur le territoire communautaire, et elle est la seule à proposer ce type de service spécifique sur le territoire.

Rappel sur les activités de l'Association Atelier Remuménage

L'Association propose un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées. Elle a pour objectif de proposer un accompagnement aux familles (accueil, information sur les aides financières et guide pratique pour organiser leur déménagement), suivi d'une aide au déménagement sur le terrain.

Les tarifs sont adaptés à la situation familiale et aux ressources de la famille déménagée. L'ensemble de ces prestations s'adresse aux personnes avec des revenus modestes, aux populations en situation de précarité, d'instabilité, n'ayant pas les moyens de s'adresser à une entreprise classique de déménagement, ni à des réseaux amicaux et/ou familiaux.

L'association est la seule structure du département de la Gironde à proposer un service d'accompagnement au déménagement pour les personnes défavorisées.

La structure associative est animée par 48 adhérents (en 2012), ainsi que de 9 bénévoles.

L'équipe opérationnelle est elle constituée de 11 salariés permanents (9,5 ETP, avec 4 contrats CDI 35h, 1 contrat CDD 35h, 3 contrats CUI 35h et 3 contrats CUI 26h) qui assurent le fonctionnement et le développement de l'association.

Bilan 2012 et programme d'action 2013

En 2012, la majorité des déménagements ont une fois de plus été réalisés sur l'agglomération bordelaise et l'arrondissement de Libourne, mais le territoire d'intervention continue de s'étendre.

Au total, ce sont pas moins de 481 familles qui ont pu bénéficier l'année dernière de l'offre de services sur mesure des l'association, dont plus de la moitié vivait sous le seuil de pauvreté établi en France. Cette offre a été déployée au 2/3 en faveur de personnes en situation de précarité, et au 1/3 en direction de bailleurs sociaux et d'associations partenaires.

Les résultats de prestations de l'association ont subi quelques évolutions ces dernières années, en raison notamment d'une chute du nombre de déménagements entre 2010 et 2012. Le chiffre d'affaires de Remuménage a quant à lui également diminué depuis 3 ans, mais plus sensiblement, en raison notamment de la diversification des partenaires financiers, de l'offre de services proposée, ainsi que de l'évolution sociale et économique des publics éligibles due à la crise.

2012 a été marquée pour l'association par son retour à l'équilibre financier, qui est cependant fragile. Une aide financière exceptionnelle a été versée par le Conseil Général de la Gironde, la principale collectivité partenaire de la structure.

Enfin, en 2012 la structure a revu son modèle économique, basé sur la rentabilité de chaque déménagement réalisé, avec une prestation facturée 600 € l'unité, comprenant une prise en charge de 300 € par le Fonds Solidarité pour le Logement, 100 € par la Ville de départ du bénéficiaire, 50 € par le bénéficiaire (responsabilisation), 50 € par le Conseil Général à travers sa subvention, et 100 € par la Caisse d'Allocations Familiales.

La prise en charge par la CUB sur chaque déménagement à travers sa subvention annuelle est de 40 € par unité pour les familles bordelaises, et 50 € par unité pour les familles provenant des communes de la CUB.

Les perspectives pour l'année 2013 sont :

- Le renouvellement des partenariats avec les mairies de la CUB qui ont déjà travaillé avec l'Atelier Remuménage en 2012 (Bordeaux, Bègles, Carbon-Blanc, Eysines, Floirac, Le Bouscat, Lormont, Blanquefort, Bruges, Cenon, Mérignac, Pessac et Talence), et démarcher de nouvelles mairies sur le territoire communautaire pour étendre l'activité.
- Le maintien du modèle économique élaboré en 2012, avec une répartition de prise en charge quasi-identique sur l'année 2013
- Le développement commercial et la prospection auprès des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) sur le territoire de la CUB et hors de la CUB, afin d'améliorer le référencement de l'association dans leurs prescriptions en faveur du logement.
- Une relance importante de l'activité déménagement, due notamment à l'attribution à l'association par Mesolia Habitat d'un marché de service concernant son parc en

habitat type T1 et T1Bis, ce qui permettra un renfort du chiffre d'affaire sur 2013 de l'ordre de 60 000 €, et de reconstituer des fonds propres pour l'association.

- L'entame d'une réflexion sur un éventuel changement de statut juridique, et un passage du statut associatif à celui d'entreprise d'insertion. Bien que cette réflexion démarre, l'association se laissera le temps nécessaire pour réaliser des démarches auprès des structures d'appui à l'IAE et plus globalement à l'ESS, et examinera progressivement les conséquences d'un tel changement sur son organisation interne, sa fiscalité, son modèle économique, etc.

Au vu de ces perspectives d'activités sur l'année 2013, et du rétablissement progressif de la santé économique de l'association, l'Atelier Remuménage sollicite la Communauté Urbaine de Bordeaux à hauteur de 12 000 €.

Budget pour l'année 2013

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 12 000 € au titre de participation au développement des activités de l'association Atelier Remuménage.

Le budget prévisionnel pour l'année 2013 est estimé à 362 500 € TTC détaillé comme suit :

DEPENSES	€ TTC	RECETTES	€ TTC
Achats	9 000	Vente de produits et services	226 250
Services extérieurs	45 000	Subventions d'exploitation	79 250
Autres services extérieurs	36 000	Conseil Régional Aquitaine	5 000
Impôts et taxes	3 000	Conseil général 33	16 000
Charges de personnels	240 000	CUB	12 000
Autres charges de gestion courante	7 000	CAF Bordeaux	13 000
Charges financières	500	Ville de Bordeaux	13 000
Charges exceptionnelles	3 000	Villes CUB et hors CUB	20 250
Dotation aux amortissements	19 000	Autres produits de gestion courante	56 500
		Reprises sur provision et Transferts de charges	500
TOTAL	362 500	TOTAL	362 500

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le projet présenté par l'Association Atelier Remuménage répond aux politiques publiques de la Communauté urbaine, et aux objectifs fixés en faveur de l'économie sociale et solidaire

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention de 12 000 € à l'Association Atelier Remuménage au titre de participation pour la pérennisation et le développement de son activité en 2013,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3 : le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2013, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 MAI 2013

PUBLIÉ LE : 13 MAI 2013

M. FRANCK MAURRAS